



Centre Fiscal Shawinigan-Sud
Shawinigan QC G9P 5H9

Le 08 décembre 2017

NOM PRENOM
ADRESSE

Numéro de compte

Numéro de référence

Madame, Monsieur

Objet : Avis de détermination

Nous vous écrivons au sujet de votre admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Nous avons terminé l'examen de votre demande et déterminé que vous répondez aux critères d'admissibilité pour le CIPH pour l'année d'imposition 2016 et les années suivantes. Vous pourriez avoir le droit de demander le montant pour personnes handicapées dans vos déclarations de revenus et de prestations pour ces années.

Veuillez ne pas nous envoyer un autre formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, à moins que nous vous en demandions un.

Entre-temps, si votre état de santé s'améliore au point que votre limitation ne rencontre plus les critères d'admissibilité du CIPH, vous devez nous en aviser.

Nous ne pouvons pas vous accorder le crédit pour 2010 à 2015, puisque les renseignements additionnels que nous avons reçus de Dr Philippe Villemure démontrent qu'il n'est pas en mesure de certifier la déficience pour ces années. Nous ne pouvons pas établir l'admissibilité au CIPH pour des années que le praticien qualifié ne peut certifier.

.../2